



AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE FIXATION, REPRODUCTION ET DIFFUSION

Je soussigné(e),

Madame, Monsieur

Né(e) le

Certifiant être majeur(e) et pouvoir donner librement mon consentement à la présente autorisation,

Demeurant

Donne mon accord pour être photographié(e) par le service communication de la commune de Mehun-sur-Yèvre dans le cadre de mon activité.

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.

Cette autorisation comprend le droit de faire usages et diffuser les photographies sous toute forme et dans les supports de communication indiqués ci-dessous :

- Site internet de la ville
- Magazine "MehunMag" édité par la ville
- Page Facebook de la ville
- Le Berry Républicain

Le service communication de la ville s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porte atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies de la présente dans tout autre support que ceux listés précédemment. Il tiendra à disposition un justificatif des publications, disponible sur demande.

Je me reconnais entièrement rempli de mes droits et ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés par la présente autorisation.

Ces dispositions sont portées à ma connaissance dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée.

La présente autorisation est accordée pour une durée d'un an à compter de sa signature et peut être retirée sur simple demande écrite.

Pour servir et valoir ce que de droit.
Fait en deux exemplaires.

A **le**